



COMITE DEPARTEMENTAL D'ESCRIME ALPES MARITIMES SAISON 2008 - 2009

REGLEMENT DES EPREUVES DE JEUNES

Il sera organisé chaque trimestre une compétition départementale pour les catégories suivantes :

- **poussins** (nés en 2000 et 2001)
- **pupilles** (nés en 1998 et 1999)
- **benjamins** (nés en 1996 et 1997)

les minimales (nés en 1994 et 1995) disputeront une seule épreuve : le championnat départemental.

CALENDRIER :

A/ POUSSINS :

29 novembre 2008 : LE CANNET ou CANNES

14 mars 2009 : CANNES

9 mai 2009 : ANTIBES

B/ PUPILLES, BENJAMINS :

30 novembre 2008 : NICE CJEN

15 mars 2009 : VENCE

10 mai 2009 : ANTIBES

C/ EQUIPES POUSSINS, PUPILLES, BENJAMINS

7 juin 2009 : LA COLLE/LOUP

C/ MINIMES :

12 avril 2009 Championnat départemental 6 armes : NICE CJEN

D/ REGIONAL SABRE CADETS

Samedi 8 novembre 2008 : CANNES

HORAIRES EPREUVES INDIVIDUELLES : (DERNIER APPEL)

- benjamins et benjamines épée, benjamines fleuret, et pupilles fleuret : 9 heures
- pupilles et pupillettes sabre : 9 h.30
- benjamins et benjamines sabre : 10 h.30
- benjamins fleuret et pupillettes fleuret : 13 heures
- poussins fleuret : 14 h. 30 le samedi après midi.

FORMULES :

- poussins et poussines : deux tours de poule sans éliminé
- toutes les autres catégories : 1 tour de poule et tableau d'élimination directe sans repêchage, on ne tire plus la troisième place.

Au cas où sont présents huit tireurs ou moins, il y aura une poule unique. Il ne sera pas possible de tirer deux armes dans la même journée.

DUREE DES RENCONTRES :

Poules :

- poussins et pupilles : 4 touches en 3 minutes
- benjamins : 4 touches en 3 minutes
- minimes : 5 touches en 3 minutes.

Tableaux :

- pupilles : 6 touches en 2 fois 2 minutes,
- benjamins : 8 touches en 2 fois 2 minutes
- minimes : 10 touches en 2 fois 3 minutes.

RECOMPENSES :

Les 8 premiers de chaque épreuve seront récompensés

Pour les poussins, pupilles et benjamins, le titre de Champion Départemental sera attribué au tireur qui totalisera le plus de points calculés sur les deux meilleurs résultats des trois épreuves.

Pour l'achat des récompenses, il sera alloué aux clubs organisateurs une somme forfaitaire de 25 euros par catégorie à chaque arme.

Il devra être adressé à l'issue de chaque épreuve une facture à M. LAFLEUR Président du Comité Départemental, comprenant le forfait récompense ainsi que la différence éventuelle entre le montant des indemnités arbitres et les engagements perçus.

QUALIFICATIONS AUX EPREUVES REGIONALES :

Poussins : pas d'épreuve régionale

Pupilles et benjamins : pas de sélection pour les épreuves régionales,

TENUES ET ARMES :

Poussins et pupilles : lames n° 0, veste, pantalon et cuirasse de protection 350 NW

Benjamins : lames n° 2, poignées droites, veste, pantalon et cuirasse de protection 350 NW coquille épée conforme à la réglementation fédérale

Minimes : lames n° 5 veste et pantalon 350 NW cuirasse de protection 800 NW

Les blasons doivent obligatoirement être portés sur les tenues.

DROITS D'ENGAGEMENTS : 4 € par tireur.

ARBITRAGE :

Journée : : 40 €,

½ journée : 20 €

ENVOI DES REGLEMENTS :

Les règlements des épreuves doivent parvenir aux clubs au moins 15 jours avant la date de la compétition et plus tôt si la compétition est précédée de vacances.

Ces engagements doivent impérativement mentionner l'obligation de la présentation de la licence régulièrement validée et rappeler les normes obligatoires des tenues.

ENGAGEMENTS :

Les engagements doivent parvenir aux organisateurs trois jours avant la compétition soit le jeudi pour les épreuves se déroulant le dimanche et le mercredi pour celles se déroulant le samedi. **Ils doivent obligatoirement mentionner les nom, prénom, année de naissance et numéro de licence des tireurs engagés ainsi que le nom du ou des arbitres.**

Aucun engagement ne sera pris sur place.

Il est rappelé que tout club engageant 4 tireurs et plus doit fournir un arbitre.

Les arbitres inscrits par leur club lors des engagements seront prioritaires.

MATERIEL :

Les organisateurs devront faire la demande de matériel auprès de Me LAROSE (tel 06 07 98 12 17). Ils prendront rendez vous avec lui pour récupérer ce matériel.

Au retour, ils devront signaler les appareils ou enrouleurs en panne en apposant par exemple un scotch dessus avec la mention « en panne » ou HS.

En ce qui concerne les pistes métalliques plaques et bronze, elles sont à CANNES, chez M. TABA (tel : 04 93 69 02 92) le contacter pour les prendre.